



Programme de la Formation

## LES ENDUITS TRADITIONNELS ... OU PAS

2 jours soit 14 heures de formation

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module :** LES ENDUITS TRADITIONNELS ... OU PAS

**Modalité pédagogique :** Présentiel

**Date(s) :** mardi 12 octobre 2021 au mercredi 13 octobre 2021

**Lieu :** ECUREY Pôles d'Avenir - 1 rue de l'Abbaye 55290 Montiers-sur-Saulx

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Toutes les constructions ont une "peau", qu'il s'agisse d'un enduit ou d'un bardage, celle-ci doit être en adéquation avec le mur qu'elle protège et avec l'usage du bâtiment.

Suivant le type de murs sur lesquels ils sont mis en œuvre, les enduits - intérieurs ou extérieurs - peuvent, suivant leur nature et leur composition, être facteurs de pathologies, voire de désordres graves.

Les enduits ont aussi pour but de rendre la construction plus confortable et d'embellir le bâtiment.

Autant de raisons de savoir déterminer quel est l'enduit idéal à mettre en œuvre sur une paroi en matériaux bio-sourcés, sur un mur ancien ou sur les murs du salon.

Cette formation-action permet de connaître les différents types d'enduits et de comprendre leur rôle de "peau" protectrice. La compréhension de la compatibilité parois/enduits évite la création de pathologies, notamment sur le bâti ancien.

La mise en œuvre de plusieurs types d'enduits sur des parois tests offre la possibilité d'apprécier les différentes textures et les techniques d'application adaptées.

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Savoir :

- identifier les supports et les enduits compatibles (bâti ancien notamment)
- conseiller

Etre capable :

- de maîtriser les qualités et techniques propres aux différents mortiers

### PRISE EN CHARGE

Selon critères, faire demande auprès de votre organisme

### RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

GALMICHE Véronique - 03.29.90.86.00 - [vega.architecte@free.fr](mailto:vega.architecte@free.fr)

### PUBLIC CIBLE

Architectes (en libéral ou salarié), maîtres d'ouvrage (publics, privés), bureaux d'études, entreprises, maîtres d'œuvre et tous les professionnels du bâtiment.

### PRÉREQUIS

Etre architecte, ingénieur ou technicien du bâtiment avec une expérience en construction et/ou en réhabilitation.



## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

2 journées alternant apports théoriques sous format d'exposés soutenus par un support en vidéo-projection et atelier de mise en œuvre sur des murs tests avec des matériaux mis à disposition.

## Module LES ENDUITS TRADITIONNELS ... OU PAS

2 jours soit 14 heures de formation

**Modalité d'apprentissages :** Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Modalité Pédagogique :** Présentiel

**Date(s) :** mardi 12 octobre 2021 au mercredi 13 octobre 2021, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu :** ECUREY Pôles d'Avenir - 1 rue de l'Abbaye 55290 Montiers-sur-Saulx

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Savoir :

- identifier les supports et les enduits compatibles (bâti ancien notamment)
- conseiller

Etre capable :

- de maîtriser les qualités et techniques propres aux différents mortiers

## FORMATEUR(S)

MERLIER David - Artisan et formateur

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

2 journées alternant apports théoriques sous format d'exposés soutenus par un support en vidéo-projection et atelier de mise en œuvre sur des murs tests avec des matériaux mis à disposition.

## PROGRAMME

### Introduction

#### Les enduits traditionnels :

- Les caractéristiques des différents liants : ciment, chaux hydrauliques et aériennes, argile, liants de synthèse
- Les adjuvants et additifs possibles
- Comportement mécanique, gestion de l'humidité, adaptation au support

#### La mise en œuvre :

- Projection d'enduit sur murs tests
- Application manuelle en trois passes

#### Enduits techniques et finitions :

- Prescriptions complémentaires : protections, inadéquations
- Les enduits isolants : mortiers à base de fibres végétales, minérales et autres
- Les gestes et possibilités de finition traditionnelles et modernes



**La mise en œuvre :**

- Finitions diverses, utilisation de pigments, fixation des enduits minéraux

**QCM de validation des acquis**



# BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

## CLASSE 4

Formation des acteurs du cadre bâti

Société Coopérative à Responsabilité Limitée régie par la loi du 10.09.1947  
SIRET : 493 114 375 00014 - APE 8559A - Déclaration d'activité n°41 55 003 30 55  
Organisme Certifié DATADOCK et QUALIOPi

Bulletin à envoyer intégralement complété à CLASSE 4  
par courrier : 12 Grande Rue - 55140 BUREY-LA-COTE ou par mail : contact@classe4.fr

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement

Banque : Crédit Coopératif (81 rue St Georges - 54000 NANCY)  
IBAN : FR76-4255-9100-0008-0121-4432-552 - BIC : CCOPFRPPXXX

**IMPORTANT** : pour toute 1ère inscription du stagiaire, merci de compléter l'intégralité du bulletin

### A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Régime alimentaire spécifique (uniquement pour formation en salle ou sur plateau technique) :  
.....

Niveau de connaissance par rapport à la thématique traitée, sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) : .....

### FORMATION : LES ENDUITS TRADITIONNELS ... OU PAS

**Module** : LES ENDUITS TRADITIONNELS ... OU PAS

**Modalité pédagogique** : Présentiel

**Date(s)** : mardi 12 octobre 2021 au mercredi 13 octobre 2021, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu** : ECUREY Pôles d'Avenir - 1 rue de l'Abbaye 55290 Montiers-sur-Saulx

**Durée** : 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à** : 12

**Date de clôture des inscriptions** : 27/09/2021  
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Date de naissance** : ..... **Département de naissance** : .....

**E-mail personnel** : ..... (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

**Téléphone portable** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise** : .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP** :  Oui /  Non **Architecte DPLG** :  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte** : .....



**Activité du stagiaire :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- Autre : .....

**ORGANISME / ENTREPRISE**

Raison Sociale : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

Type d'entreprise : ..... Activité principale : .....

Gérant(e) : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Siret : ..... N° société d'architecture : ..... Effectif dans l'organisme : .....



<b>Module 1 : LES ENDUITS TRADITIONNELS ... OU PAS</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Formation	650,00 €	..... €
Frais annexes	Frais de gestion et d'inscription ( <i>Obligatoire</i> )	20,00 €	..... <b>20,00 €</b>
	Participation au frais de matériel ( <i>Obligatoire</i> )	40,00 €	..... <b>40,00 €</b>
	Repas jour 1	20,00 €	..... €
	Repas jour 2	20,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

### MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement  Espèces

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET



# Conditions Générales de Vente

**Organisme de formation : CLASSE 4**  
**Adresse : 12 Grande Rue 55140 BUREY-LA-COTE**  
**Représentée par Véronique GALMICHE, associée gérante et Nadège HUSSON, associée**

**Organisme référencé au Datadock, répondant aux exigences Qualité (décret du 30/06/15 entré en vigueur le 01/01/17) et certifié QUALIOPi (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018).**

## 1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par CLASSE 4 qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés à la qualité environnementale de l'aménagement, de l'architecture et de la construction.

La société coopérative à responsabilité limitée régie par la loi du 10/9/47 est déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine est enregistrée sous le numéro : 41 55 00330 55. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Numéro de SIRET : 493 114 375 00014

## 2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :

CLASSE 4 - 12 Grande Rue 55140 BUREY-LA-COTE - 03 29 90 86 00 - vega.architecte@free.fr

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur applicable au 1er janvier 2014, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

## 3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le stagiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, attestation de fin de formation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

## 4- Tarifs

Le prix des actions de formation s'entend net de taxe, CLASSE 4 n'est pas assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

## 5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 48 heures avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 48 h, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 ne procédera à aucune facturation.

## 6- Report - Absence - Annulation

### 6-1 : Du fait de CLASSE 4

CLASSE 4 se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, CLASSE 4 reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### 6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 48 h avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant NdT de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.



### 7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

### 8. Information spécifique : Label Branche Architecture

Ce label est décerné par la Branche architecture.

Les conditions de prise en charge de l'action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche (OPCO EP).

Les formations ayant obtenu un Label sont indentifiables grâce au logo "Label Branche Architecture".

*Mise à jour des CGV le 27 janvier 2021 - NH*